

Balisage lumineux d'une hélisation

Lorsqu'une hélisation au sol est destinée à être utilisée de nuit, sa T.LOF est équipée d'un balisage lumineux faisant appel à une ou plusieurs des solutions suivantes :

- **balisage par feux périphériques** constitués par des feux omnidirectionnels de couleur jaune au nombre de quatre par côté (y compris un dans chaque coin) et disposés selon un espacement uniforme ne dépassant pas 5 m,
- **éclairage par projecteurs** disposés à moins de 25 cm de hauteur autour de la T.LOF de manière à ni éblouir les pilotes ni créer des zones d'ombre,
- **éclairage par neuf panneaux luminescents** (au moins) disposés le long de la marque indiquant la limite de la T.LOF et totalisant une longueur au moins égale à la moitié du périmètre de celle-ci.

Dans le cas d'une hélisation en terrasse, le balisage par feux périphériques est obligatoirement doublé par un éclairage par projecteurs ou panneaux luminescents. Il est en effet essentiel, pour permettre le positionnement des hélicoptères au cours de leurs manœuvres d'approche finale et d'atterrissage, de faire apparaître des repères de surface sur la T.LOF.



Le balisage lumineux de la FATO utilise lui aussi des feux blancs omnidirectionnels. Il s'ensuit que, lorsque la FATO et la T.LOF sont en totale ou quasi coïncidence, le balisage de la FATO peut être évité. Lorsque, par contre, il s'agit d'une FATO de grandes dimensions, le nombre de feux ne doit pas être inférieur à quatre par côté y compris ceux placés en coin. La distance entre deux feux ne doit pas en outre dépasser 50 m.

Les spécifications concernant les feux latéraux des voies de circulation des aérodromes à caractéristiques normales sont applicables à une voie destinée à la circulation au sol des hélicoptères.

Les postes de stationnement sont délimités par un dispositif identique à celui destiné au balisage latéral des voies de circulation au sol des hélicoptères.

Les balises des voies de circulation en translation dans l'effet de sol sont rétro réfléchissantes ou éclairées de l'intérieur lorsque la voie doit être utilisée la nuit.